

Compte rendu

Groupe de travail Paysage du 4 juillet 2018 - AMF

Paysage, intercommunalité et documents d'urbanisme

Présents : Jean-Paul BRIN, 1^{er} adjoint ville de Pau, Laurence PHILIPPE, chargée de mission SPR Ministère de la Culture, Cédric BUREAU, chargé de mission valorisation du patrimoine architectural, ville de Saint-Nazaire, Marie-José MIALOCQ, Maire d'Arbonne, CA Pays Basque, Jean ATTALI, professeur honoraire ENSA Paris, Régine CHAUVET, direction CAUE 64, Denis GRANDJEAN, Expert Sites & Cités, Valérie GALPIN, architecte urbaniste Angers Loire métropole, Emmanuel PRIEUR, paysagiste-conseil de l'Etat, Gilles DE BEAULIEU, chargé de mission Paysage Ministère Transition écologique et solidaire, Karine MANGIN, chargée de mission Paysage Ministère Transition écologique et solidaire, Olivier BAYLE-VIDEAU, chargé de mission urbanisme patrimonial et développement durable à Sites & Cités.

Excusés : Leïla CANTAL-DUPART, architecte chargée de mission inventaire Bordeaux Métropole, Gérard MERLIN, directeur prospective et stratégie territoriale Saint-Dié-des-Vosges.

Introduction Sites & Cités : Olivier Bayle-Videau remercie les participants et les intervenants de cette demi-journée de travail, qui fait suite aux précédents rendez-vous de Pau de 2017.

La Loi LCAP a introduit avec les SPR la notion de Sites. Il n'y a donc pas de clivage entre le milieu urbain et le milieu rural. Le paysage se trouve alors, au même titre que le patrimoine bâti, au centre des enjeux de la conservation et la valorisation. Ainsi, les documents d'urbanisme se doivent de proposer des outils pour assurer cette valorisation et donner de la cohérence à une politique patrimoniale de territoire. Le Paysage serait-il un ciment de l'intercommunalité ?

Jean-Paul Brin, 1^{er} adjoint ville de Pau et président du groupe de travail Paysage, remercie l'association. Il rappelle que la ville de Pau a été le lieu des précédents rendez-vous, notamment sur la question de l'arbre, élément du patrimoine urbain, puis donne la parole à **Karine Magin**, chargée de mission Paysage Ministère Transition écologique et solidaire, qui soutient la pertinence de l'échelle de l'intercommunalité pour traiter de la question du Paysage, et que les contenus de ces rencontres alimenteront le prochain Congrès National des 13 et 14 juin à Figeac. Elle remercie à nouveau l'association de placer la thématique du Paysage à l'équivalent des autres patrimoines à conserver et valoriser, et commente les documents du Club PLUi distribués aux participants, qui présentent l'approche paysagère comme fil rouge dans l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Le premier document est un déroulé du site club-plui.logement.gouv.fr, thématique Paysage / Patrimoine, avec des comptes rendus des clubs PLUi de Picardie ou de Pays de la Loire. Le second, qualifié par Jean-Paul Brin comme exemplaire, est un dépliant à destination des élus : « Pourquoi construire un PLUi par le biais d'une approche paysagère ? » qui présente des affirmations ou idées reçues et des réponses argumentées. Le troisième est un guide sur la prise en compte du paysage dans différents documents d'urbanisme, édité par la DRIEE Ile de France. Enfin une note du groupe de travail national « Paysage » du club PLUi fournit des recommandations méthodologiques sur la base de retours d'expériences et présente les différents outils utilisables, jusqu'à la mise en œuvre du PLUi.

Gilles de Beaulieu, chargé de mission Paysage Ministère Transition écologique et solidaire, précise que dans le cadre des Plans de Paysage, la concertation se complexifie sur des territoires de plus en plus larges. Aussi comment la simplicité des Paysages, notion indispensable, peut être exprimée dans une identité locale ? S'il y avait un premier écueil à éviter, ce serait de penser que « je connais mon territoire ». Il faut accepter un regard extérieur.

Pour **Emmanuel Prieur**, paysagiste-conseil de l'Etat, ce regard extérieur doit être accompagné d'un regard intérieur, à savoir celui de la population. Les habitants portent un regard au-delà des frontières administratives des collectivités. Il est à prendre en compte.

Deux exemples de communes nouvelles en Dordogne montrent comment le niveau d'intégration des habitants dans la démarche est tributaire de l'acceptation du projet.

Le « projet », le mot est repris par **Gilles de Beaulieu** qui rappelle qu'il est important de faire de cette démarche un projet, et non pas le voir comme une évolution subie. Pour **Régine Chauvet**, directrice du CAUE 64, les élus du Béarn et du Pays Basque ont en majorité une forte volonté de valoriser le paysage. Ce dont ils ont besoin, c'est surtout d'un accompagnement, ce que nous faisons au CAUE. **Jean-Paul Brin** confirme que la première identité pour un territoire est l'identité visuelle, donc le paysage.

Valérie Galpin, architecte urbaniste Angers Loire métropole, présente le PLUi Val de Loire construit sur 33 communes, intégrant également le PLH et prenant en compte le plan de gestion UNESCO du site. Ce SPR de 1500 ha contient 1000 ha de paysage. A l'aide d'outils OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), la méthode a été de cartographier, diagnostiquer et proposer des orientations. Quelques OAP locales ont également été réalisées avec des orientations plus fines.

Du côté de l'agglomération de Pau, **Jean-Paul Brin** précise qu'il s'agit de 31 communes très majoritairement rurales sans patrimoine exceptionnel sauf Lescar, et Pau dont le PSMV est en cours. Le nombre d'espaces verts à Pau est considérable, représentant 83 m² par hab. Il y a plusieurs décennies les « Horizons Palois » ont été conservés. Cette vue vers le sud et les Pyrénées est préservée depuis longtemps. Aujourd'hui, le regard se porte vers le Nord et les friches. Quant à l'AVAP, l'outil veille au classement des parcs, des jardins mais aussi des clôtures.

Emmanuel Prieur évoque les « Parcs Naturels Urbains ». Un concept très enveloppant qui permet d'assurer une meilleure médiation des projets auprès de la population. Il y a pour lui deux manières d'aborder le paysage : par le biais de l'inventaire, mais aussi d'une manière plus sensible. Le parc naturel urbain inclut dans un document d'urbanisme permet une présentation simple. Des parcs de ce type sont à visiter (Carcassonne, Mont-de-Marsan, Agen...)

Karine Mangin revient sur le contenu du Congrès 2019, avec la question sur le choix du sujet relatif au Paysage. Quelle bonne pratique, « bonne surprise » est à partager ?

Olivier Bayle-Videau propose de faire entendre l'expérience de l'agglomération de Rodez qui a su, au travers de son PLUi et son PADD faire entendre le Paysage comme fil rouge de l'intercommunalité. Une proposition relayée par **Denis Grandjean**.

Régine Chauvet du CAUE 64 précise que ces dernières années il y a eu des mutations dans les documents de gestion. Avec un PLUi, on fait de l'urbanisme de projet, à la différence d'un POS. Et le paysage est traité à différentes échelles : il y a le paysage du quotidien, le grand paysage etc.

Cédric Bureau, chargé de mission valorisation du patrimoine architectural à Saint-Nazaire, demande pourquoi les « Atlas des paysages » sont si peu utilisés pour la médiation envers les publics. A la réponse qu'il s'agit le plus souvent d'un simple inventaire, **Jean Attali**, professeur honoraire à l'ENSA de Paris réagit : « vous seriez étonnés de savoir combien les gens ont appétit de la connaissance des paysages. Il y a des Atlas très bien écrits, qui racontent des histoires, comme ceux de PAU, Bordeaux, Agen etc. »

En conclusion, **Jean-Paul Brin** remercie les participants pour ces échanges riches qui nourriront le prochain Congrès dont un atelier portera sur la dimension paysagère du patrimoine.

Prochaine rencontre :

Le prochain groupe de travail se tiendra au dernier trimestre 2018, et portera sur le contenu de l'atelier dédié au Congrès : sujets à traiter, bonnes pratiques à révéler, intervenants à choisir.